

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix sept décembre.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 13

Procurations : M Thomas REVET donne procuration à Bruno GRANCOING

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, Mr Alan DUVAL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés : 1

Secrétaire de séance : M. Daniel DESBORDES

Objet : AUTORISATION DU COMPTABLE RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SAINT-JUNIEN A ENGAGER DES POURSUITES POUR LE RECouvreMENT DES TITRES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,

Vu le budget communal pour l'exercice [Année],

Vu les besoins en matière de recouvrement des titres de recettes de la commune,

Considérant qu'il est nécessaire de conférer au comptable responsable du service l'autorisation d'engager des poursuites pour le recouvrement des titres émis par la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'autoriser le comptable responsable du service à engager toutes les démarches nécessaires, y compris judiciaires, pour le recouvrement des titres de recettes de la commune.
- Cette autorisation inclut la possibilité de recourir aux services d'un huissier de justice ou de tout autre professionnel compétent pour procéder aux saisies, ventes ou autres procédures nécessaires au recouvrement des sommes dues.
- Les frais liés aux poursuites engagées seront imputés sur le budget communal, conformément aux règles en vigueur.
- La présente délibération prend effet dès son adoption et sera transmise au comptable responsable du service pour mise en œuvre

Fait à Saint-Auvent, le 17 décembre 2024

Le Maire,

Bruno GRANCOING

